



## L'ARE BTP Normandie

à le plaisir de vous inviter à la matinée technique d'information

### Economie circulaire dans le BTP : comment faire de vos déchets des ressources ?

**Le mardi 3 octobre 2017 à 9h00**

Caen - Abbaye aux Dames  
Salle Paul German

Cette matinée vous est proposée par la société de conseil **RECOVERING** et le cabinet **ENCKELL Avocats**, spécialisé en droit de l'environnement.



**Le nombre de places étant limité, inscription préalable obligatoire**

Pour tout renseignement : [contact@are-btp.fr](mailto:contact@are-btp.fr)

Avec le soutien de :



L'ARE BTP Normandie, centre de ressources des déchets du BTP en Normandie, vous propose de participer à la matinée technique d'information consacrée à l'économie circulaire dans le BTP.

**La connaissance des obligations réglementaires, des filières de valorisation, de l'économie du déchet est incontournable pour tout acteurs qui sera impacté par ces évolutions et qui souhaite contribuer au développement d'une société de l'économie circulaire.**

La gestion des déchets de chantiers entre dans une nouvelle ère. La prise de conscience de la rareté des ressources, induisant une augmentation du coût des matières premières, ainsi que la problématique grandissante de l'accumulation des déchets dans les centres d'enfouissement poussent les acteurs à rechercher des solutions alternatives à l'élimination de leurs déchets.

La réglementation est de plus en plus forte ; la directive européenne cadre déchets 2008/98/EC, reprise dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe un objectif ambitieux de valorisation de matière de 70% pour les déchets du BTP. Elle favorise aussi le réemploi et la valorisation en permettant la sortie de statut de déchets. Les granulats recyclés font l'objet d'une procédure en cours.

Dans ce contexte, la filières de valorisation des déchets de chantiers du BTP dispose d'un fort potentiel de développement et représente de réelles opportunités pour réduire l'impact environnemental des opérations d'aménagement.

Les maîtres d'ouvrage publics ou privés, les entreprises du secteur du BTP et du déchet, les négoce et les fabricants de matériaux de construction se doivent de contribuer à la transformation qui s'annonce, tout en prenant en considération les nombreux aspects techniques, économiques et réglementaires.

Cela ne peut se faire qu'avec une connaissance des enjeux, c'est pourquoi nous vous proposons, lors de cette matinée technique, d'analyser la faisabilité des projets au regard du cadre juridique et de ses évolutions.

#### Objectifs

- ✓ **Connaitre et comprendre le contexte et les modalités de la prévention et de la gestion des déchets de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics**
- ✓ **Connaitre les principales filières de valorisation des déchets du BTP et celles en développement**
- ✓ **Connaitre les enjeux réglementaires de la gestion des déchets issus de l'utilisation des matériaux de construction et de la déconstruction des ouvrages**
- ✓ **Comprendre les impacts de la sortie de statut de déchets**

## Programme de la matinée

### **8h30 – accueil des participants**

### **9h00 – Ouverture de la matinée**

Présentation de l'ARE BTP Normandie, du Bureau d'étude RECOVERING et du Cabinet Enckell Avocats

### **Introduction : préservation des ressources et gestion des déchets, un destin lié**

Les ressources utilisées dans la construction  
Les déchets du BTP et leurs exutoires actuels  
Les changements en cours : vers l'économie circulaire dans le BTP

### **Partie 1 : obligations réglementaires sur les déchets et leur transport**

Bases et évolution récente de la réglementation  
Focus sur la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte  
Transport et traçabilité réglementaire des déchets  
Responsabilité civile et pénale de l'entreprise et de son dirigeant

### **Partie 2 : prescriptions environnementales dans les cahiers des charges**

Responsabilités des acteurs tout au long du chantier  
Détermination des objectifs  
Rédaction des prescriptions environnementales dans le cadre de dossiers de consultation  
Limites en termes de prescriptions et portée juridique des documents du dossier de consultation

### **Partie 3 : compétitivité croissante de la valorisation**

La composition des coûts des filières de traitement  
Des matières recyclées plus attractives  
Des gains pour l'ensemble des acteurs économiques

### **Partie 4 : vers le développement de l'économie circulaire**

Vers des produits plus respectueux de l'environnement  
Les changements des pratiques de tri en amont : démantèlement, déconstruction et tri  
L'adaptation des outils de collecte et de tri  
Les principales filières en développement et en phase de démarrage

### **12h30 – Clôture de la matinée**



Créer en 2009 par Jean-Yves Burgy, RECOVERING Sarl est une société d'expertise et de conseil dans le montage et le développement de filières de valorisation des matériaux issus de produits en fin de vie et ce, dans l'objectif de favoriser la production et l'utilisation de produits et de services plus respectueux de l'environnement.

Depuis sa création, RECOVERING a initié et développé plusieurs filières de valorisation dans le secteur du BTP. La filière des déchets de plâtre que RECOVERING contribue à développer en partenariat avec SAINT-GOBAIN PLACOPLATRE est un bel exemple de changement de modèle de gestion des déchets. Depuis 2013, RECOVERING est partenaire du plus grand projet européen d'économie circulaire Gypsum to Gypsum.

RECOVERING a aussi travaillé sur la filière de valorisation du polystyrène expansé issu du bâtiment, des laines minérales ou encore des vitrages constitutifs des fenêtres.

RECOVERING intervient tout au long de la chaîne de valeur. Les projets qui lui sont confiés sont extrêmement variés, allant de la formation de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre en matière de prévention et de gestion des déchets, à la conception de plateforme de tri, en passant par la rédaction de guides techniques. RECOVERING vient finaliser un référentiel d'excellence du métier de recycleur des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics en collaboration avec le SR BTP.

[www.recovering.fr](http://www.recovering.fr)



Créé en 2012 par Carl Enckell, le cabinet ENCKELL Avocats (Barreau de Paris) est un acteur dont le savoir-faire est reconnu, doté d'une « pratique réputée » en droit de l'environnement, d'après le classement 2015 du magazine *Décideurs juridiques finances et droit*.

Carl Enckell est avocat spécialisé en droit de l'environnement industriel depuis plus de 15 ans. Il intervient régulièrement dans les secteurs de l'économie circulaire, du traitement des déchets et des énergies renouvelables.

Le Cabinet Enckell Avocats a notamment contribué au premier arrêté national de sortie du statut de déchets pour les bois d'emballage, publié en juillet 2014. Il est également en charge du dossier de sortie de statut de déchets des matériaux de déconstruction du BTP.

Carl Enckell est chargé de cours à Centrale Supélec et chargé de formation auprès d'EFE. Il est membre associé du comité stratégique de filières « Eco-industries » (valorisation industrielle des déchets – Ministère de l'Economie) et « Environnement et responsabilité sociétale » (Afnor)

[www.carlenckell.com](http://www.carlenckell.com)